

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 10 Avril 2025

Délibération n°20250410_15

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 40

Suppléants : 2

Pouvoirs : 10

= **VOTANTS : 52**

- dont « pour » : 52

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : RESSOURCES HUMAINES : modification du tableau des emplois

Le jeudi 10 Avril 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 27/03/2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de PUYRÉAUX.

Présents : COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – ROULAUD Jean-Jacques – TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian BOIREAUD Philippe LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy – MUGNIER Pierre-Hermann – BERTRAND Didier-PINGANAUD Paul TURLOT Françoise – CLAVAUD Gérard – MARCELIN Céline – CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid DANEDE Laurent – VERGNAUD David – BOUCHET Éric – LACROIX Aurélie – ETIENNE Murielle – SOURY Christine PINTUREAU Romain – MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – JÉRÔME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-DUPUY Marie-Christine suppléante de GOYAUD Philippe

Pouvoirs :

1-COMBAUD Renaud pouvoir à BERTRAND Didier

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-LASBUGUES Elisabeth pouvoir à DANEDE Laurent

4-CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques

5-CRINE Jean-Jacques pouvoir à CROIZARD Christian

6-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

7-THURU Marie-Danièle pouvoir à LEMAIRE Marie-Claude

8-LAVERGNE Didier pouvoir à BOIZUMAULT Sylvie

9-SEMON Laura pouvoir à PINGANAUD Paul

10-MICHONNEAU Patrick pouvoir à COMBAUD Alain

Absents/excusés : FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier – CAILLAUD Nadia – BOUYSSSET Céline – FLAUD Yves – DE LUSTRAC Jean-Marc – POTEL Maryse – CAMY Bruno – ROUMAGNE Magalie – MAHÉ Jacques – CECCHIN Catherine PERRON Michelle – DURAND Jean-Louis – PINEAU Francine – JEUNE Karine – BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella. Départ de TEILLET Anne.

Secrétaire de séance : BOUCHET Éric.

Objet : RESSOURCES HUMAINES : modification du tableau des emplois

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération n°20220519_05 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté de communes Cœur de Charente,

Vu les taux de promotion arrêtés par la Communauté de communes Cœur de Charente,

Monsieur le Président informe l'assemblée que plusieurs agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade :

Création des emplois	Suppression des emplois
1 poste d'Educateur Jeunes Enfants de classe exceptionnelle à TC	1 poste d'Educateur de Jeunes Enfants à TC
2 Postes d'agent de maîtrise à TC	1 poste d'adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe 1 poste d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe
1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à TC	1 poste d'adjoint technique à TC
1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à TC	1 poste d'adjoint d'animation à TC

Par ailleurs, suite au redimensionnement du service « instruction des droits des sols » et à la mise à disposition d'un agent par la mairie de Tourriers, il convient de pérenniser cet emploi.

Création des emplois	Suppression des emplois
1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe territorial à TC	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le nouveau tableau des emplois, ci-annexé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian CROIZARD

